

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 9 MAI 2017

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Bonaventur, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Conq, M. Bourlès, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Chentil, M. Batany, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Petton, Mme Madec, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Jourden, Mme Éliès, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Philippe, MM Lannuzel et Jacquin, absents excusés.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Quatorze dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YR 225, 655 route de Toul an dour, terrain bâti, 954 m²
- YP 770p, 768, Route du phare, terrain non bâti, 808 m²
- YP 827, Venelle des pins, terrain non bâti, 992 m²
- ZI 350, Hameau de Kerven lot 1 (streat ar stivell), terrain non bâti, 410 m²
- ZI 351, Hameau de Kerven lot 2 (streat ar stivell), terrain non bâti, 380 m²
- ZI 352, Hameau de Kerven lot 3 (streat ar stivell) terrain non bâti, 401 m²
- ZI 353, Hameau de Kerven (streat ar stivell) lot 4, terrain non bâti, 406 m²
- ZI 354, Hameau de Kerven (streat ar stivell) lot 5, terrain non bâti, 403 m²
- ZI 355, Hameau de Kerven (streat ar stivell) lot 6, terrain non bâti, 429 m²
- ZI 356, Hameau de Kerven (streat ar stivell) lot 7, terrain non bâti, 422 m²
- ZI 357, Hameau de Kerven (streat ar stivell) lot 8, terrain non bâti, 412 m²
- ZI 358, Hameau de Kerven (streat ar stivell) lot 9, terrain non bâti, 432 m²
- YS 427 et 429 (1/4 indivis), Venelle de Cornouailles, terrain bâti, 1295 m²
- YX 193, 45 impasse des Cyprès, terrain bâti, 732 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

RACHAT PAR LA COMMUNE DE DEUX PROPRIÉTÉS ACQUISES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (LES DEUX ANCIENNES ÉCOLES ET LA PROPRIÉTÉ SEGALÉN)

MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE : DÉSIGNATION DU TITULAIRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser deux opérations de logements en renouvellement urbain. Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises dans le bourg (propriété SEGALÉN) et rue des écoles (propriété DE TAISNE). Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais de deux conventions opérationnelles d'action foncière signées le 24 mars 2011 et le 21 novembre 2013.

À la demande de la Commune, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation. La commune de Plouarzel émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne les biens ci-après désignés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Demande que soit procédé à la revente par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Plouarzel des parcelles suivantes :

Commune de PLOUARZEL		
Parcelles	Contenance cadastrale en m ²	Observations
C 633	840 m ²	Site des écoles
C 634	1210 m ²	
C 1226	1152 m ²	
C 1227	15 m ²	
C 1228	6 m ²	
ZH 61	3533 m ²	
ZH 62	3271 m ²	
C 723	610 m ²	Site du bourg
C 1279	1108 m ²	
C 1281	4 m ²	
Contenance cadastrale totale	11749 m²	

- approuve les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 18 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de

- DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (229 760,53 €) TTC pour le site du bourg,
- DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (245 479,90 €) TTC pour le site des écoles,

à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,

- approuve la cession par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de
 - DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (229 760,53 €) TTC pour le site du bourg,
 - DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (245 479,90 €) TTC pour le site des écoles,
- accepte de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Établissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

ACQUISITION DES LOCAUX PROFESSIONNELS DU DEUXIÈME BÂTIMENT DU PÔLE SANTÉ

Afin de favoriser l'implantation de professions libérales, des locaux professionnels ont été créés dans le deuxième bâtiments du pôle santé de Kreizh Arzhel.

Le prix d'achat de ces locaux, d'une surface brute de 170 m² environ, s'élève à 178 000 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition des locaux précités pour un montant de 178 000 €HT,
- donne pouvoir au maire pour signer une convention afin de faire réaliser les travaux d'aménagement avant l'acquisition des locaux ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE : ÉCHANGES DE TERRAIN

Considérant que dans le cadre de l'aménagement global du secteur de la rue des écoles, il est nécessaire de réaliser un échange de terrains et une acquisition gratuite d'une emprise foncière appartenant à l'agence immobilière qui s'installe face à l'ancienne forge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le principe d'une cession gratuite par l'agence immobilière d'une partie du jardin côté rue afin de réaliser des places de stationnement ;
- approuve le principe de l'échange d'une bande de terrain d'environ 60 m² le long de la propriété pour élargir la voie d'accès au parking à l'arrière de la mairie contre une bande de terrain situé en bordure de parking.
- donne pouvoir au maire pour signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES

Un avis d'appel public a été publié le 16 mars 2017. Les offres pouvaient être déposées jusqu'au 6 avril 2017. Après analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot n° 1 : secteur rural – taxi : société Taxi Trebaol :

- Montant du km : 1,36€ HT
- Terme fixe journalier : 113,64€ HT

Le maintien du rabattage des lycéens et collégiens sera étudié avant la fin de l'année scolaire.

Lot n° 2 : desserte des écoles maternelles et primaires et transport de l'école de Trezien : société Cars Le Roux aux conditions suivantes :

- Montant du km : 2,57€ HT
- Terme fixe journalier : 118€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal suit l'avis de la commission et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

TRAVAUX DE DÉMOLITION POUR LES DEUX ÉCOLES ET LE HANGAR SEGALEN : CHOIX DES ENTREPRISES

Le présent contrat a pour objet la démolition de l'écoles St Charles, d'une partie de l'école Sts Anges et du Hangar Segalen (projet ESPACIL).

Quatre entreprises ont répondu. Toutes les candidatures ont été jugées satisfaisantes et sont donc recevables. Toutes les offres ont été jugées régulières, acceptables et appropriées.

Après analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise Kerleroux TP pour un montant de 65 599,15 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- retient l'offre de l'entreprise Kerleroux TP pour un montant de 65 599,15 € HT.
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ASSAINISSEMENT SUR PLOUARZEL ET LAMPAUL-PLOUARZEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Par délibération du 6 juin 2016, le conseil municipal a donné pouvoir au maire pour signer la convention de groupement de commande relative à l'assainissement : réseau de collecte des eaux usées, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en place et au suivi du marché y afférent.

Une commission d'achat a été organisée à la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) pour l'attribution du marché en groupement de commande pour l'assainissement sur Plouarzel et Lampaul-Plouarzel, le 3 mai dernier.

Après analyse, la commission d'achat propose de retenir les offres des entreprises (option 2 postes) :

- Lot n°1 (canalisations gravitaires et refoulement) : TPC Ouest (variante n°1) pour un montant de 948 224,00 € HT ;
- Lot n°2 (postes de relevage des eaux usées) : APEI pour un montant de 109 980,17€ ;
- Lot n°3 (contrôle et inspection de canalisations et tranchées) : ACT Diagnostic pour un montant de 25 349,00€ HT

Le conseil municipal n'a pas à délibérer pour retenir les entreprises titulaires du marché, pouvoir ayant été donné à la CCPI.

Cependant, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des travaux et sollicite les subventions auxquelles ce projet est éligible notamment auprès du Conseil départemental du Finistère et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EAU DU PONANT : RAPPORT AUX ACTIONNAIRES 2016

L'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires devront se prononcer sur le rapport écrit qui leur sera soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au Conseil d'Administration ou de surveillance de la société.

La commune de PLOUARZEL est actionnaire d'Eau du Ponant depuis 2013.

Le rapport aux actionnaires 2016 a été transmis aux conseillers municipaux en vue de son approbation. Le Maire a présenté les éléments principaux de ce rapport aux actionnaires 2016 dont la présentation du programme d'investissement 2017-2026 et les projections de 2016 à 2019. Approbation du conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE : RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Chaque année un rapport d'activité est soumis au conseil communautaire et présenté aux conseils municipaux dans le but d'évaluer l'action menée et les évolutions et d'assurer une bonne information des conseillers municipaux. Le rapport d'activités 2016 peut se résumer ainsi :

Des points forts pour 2016.

Le projet de territoire : une feuille de route tenue (64% des actions engagées ou réalisées) et un schéma de mutualisation respecté.

L'année 2016 a été marquée par la **préparation de transfert de compétences** rentrant en vigueur en 2017 :

- au 1^{er} janvier : zones d'activités économiques, aires d'accueil des gens du voyage, création de l'office de tourisme intercommunal sous forme d'EPIC ;
- au 1^{er} mars : PLUI.

Un territoire dynamique et attractif :

- une politique en faveur de l'habitat caractérisé par un programme d'intérêt général pour l'habitat ; un programme local de l'habitat en cours d'élaboration ; un fond d'intervention foncière apprécié par les communes.
- Aménagement numérique : lancement des études sur les communes de Lanildut, Brélès, Plourin et Ploudalmézeau ; pose de fourreaux destinés à la fibre optique dans le cadre de l'effacement de réseaux ERDF ;
- Une politique économique et touristique renforcée : acquisition du bâtiment tech iroise ; commercialisation de terrains en zones d'activités ; préparation de nouvelles zones (St Roch et Kerhuel) ; la gestion de 15 ZAE du fait des transferts de compétence ; la création de l'EPIC de tourisme et l'instauration de la taxe de séjour ; port de l'Aber lldut ;
- Favoriser un espace de mobilité : participation au réseau de transport collectif ; déploiement d'un transport à la demande sur Trezien ; expérimentation d'un service de cars des plages ;

- Gestion des déchets : des résultats globalement positifs (baisse des tonnages d'ordures ménagères, progression des recyclables ; fin du programme de résorption des points noirs) ; restructuration de deux déchèteries engagée ; mise en œuvre d'un nouveau plan de prévention.
- Dans le domaine des solidarités : le CLIC, la mise en service du RPAM communautaire ; engagement d'une réflexion diagnostic sur un contrat local de santé à l'échelle du Pays de Brest
- Dans le domaine de la culture : préparation de la création d'une école de musique communautaire, poursuite du programme de valorisation du patrimoine.

En conclusion :

- Un projet de territoire se mettant en œuvre à bon rythme ;
- Un contexte territorial supposant une action toujours plus forte en matière de politiques contractuelles et d'ingénierie ;
- Un territoire confortant son dynamisme et son attractivité avec en sus la mise en œuvre de nouveaux services et mutualisations ;
- Une année 2016 particulièrement chargée pour les services et les élus ;
- Un territoire en forte mutation en raison des évolutions législatives et réglementaires
- Une situation financière maîtrisée, conforme aux orientations du débat d'orientations budgétaires.

AFFAIRES DIVERSES

Rosalie, l'épicerie sociale mobile : Cette initiative portée par l'association « la société de Saint Vincent de Paul » permet aux personnes en difficultés financières de réaliser leurs courses à faible coût.

Un camion épicerie s'installera tous les lundis matin à Plouarzel, de 9h à 12h, à proximité de la mairie. Ce service est accessible sous conditions de ressources. Les personnes intéressées peuvent contacter l'association au 07.82.79.41.00 ou se renseigner directement sur place.

Travaux à prévoir : signalisation du ralentisseur rue de Kervilon, réfection du parking du menhir.

Désherbage du cimetière : Les allées principales ont été nettoyées par les services techniques. Depuis l'an dernier, dans un contexte de limitation des traitements chimiques, l'entretien des inter-tombes est assuré par les usagers. Afin de rendre cette tâche agréable, une matinée de nettoyage sera organisée dans les 2 cimetières le jeudi 18 mai à partir de 9h00.

Crèche l'île aux enfants

Les normes applicables aux établissements d'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans) ont évolué. Le bâtiment qui a déjà été restructuré ne répond plus aux exigences actuelles notamment en ce qui concerne les vestiaires du personnel, l'espace repas et l'organisation en quatre zones suivant les âges des enfants.

Les études se poursuivront en 2017 afin de définir la meilleure solution. Ce projet sera porté par le CCAS déjà propriétaire de la maison de l'enfance. Un appel à candidature sera lancé pour retenir un architecte.